

Projet éolien de Buire-le-Sec - Réponses aux demandes de compléments de la MRAE - 20.07.2021

Demandes de compléments	Références pages
<p>En page 44 de l'étude écologique, les zones en rouge sont bien des zones défavorables, contrairement à ce qu'indique la légende. La légende de la cartographie devra être corrigée.</p>	<p>Page 47</p>
<p>La présentation de l'ex SRCE (partie diagnostic) est une première étape pour appréhender les enjeux régionaux. Elle doit être complétée impérativement d'une approche territoriale, permettant de dégager les continuités locales : cela peut passer par de la modélisation ou de l'observation de terrain. Une cartographie est attendue.</p>	<p>Page 45</p>
<p>La base de données Digitale 2 n'a pas été consultée. : sur la période 2010-2020 : 104 espèces recensées, 0 patrimoniale, 0 EEE, 1 protégée (<i>Ophrys apifera</i>).</p>	<p>Pages 48/49</p>
<p>En page 43, il est indiqué que les prospections ont eu lieu les : 12/06/2017 et 28/07/2017 : Un passage plus tôt aurait permis de disposer d'une connaissance des espèces précoces comme des plus tardives. Les enjeux sont faibles à modérés en termes de flore et d'habitats en présence de haies.</p>	<p>Page 50</p>
<p>Pour l'état initial, des sources bibliographiques supplémentaires (Atlas des chiroptères des Hauts-de-France 2008-2018, plan régionale des actions des chiroptères 2010-2015 et suivis post-implantatoires de projets alentours...) auraient pu être consultées, permettant de pressentir les enjeux.</p>	<p>Pages 223 + 229/230</p>
<p>D'une manière générale, et en fonction de la qualité de la donnée bibliographique (caractère récent, niveau de précision, etc.) une pression minimale d'inventaire attendue pour les chiroptères comprend 3 relevés en période de gestation et de transit printanier (mi-mars à mi-mai), 5 à 6 en période de mise bas et d'élevage des jeunes (mi-mai à fin juillet) et 5 à 6 en période de transit et de migration automnale (début-août à mi-octobre) pour qualifier ces enjeux.</p>	<p>Pages 237/238 + 309/310 + 319</p>

Demandes de compléments	Références pages
<p>Les phases lunaires ne sont pas données. : globalement les dates choisies permettent une bonne expression de l'activité chiroptérologique.</p>	<p>Pages 237/238</p>
<p>En page 238 de l'étude écologique, l'enregistrement sur nacelle de l'éolienne voisine couvre un cycle complet : 01/04/2019 – 14/11/2019. Les inventaires sont discontinus et déconnectés les uns des autres.</p>	<p>Page 248</p>
<p>En page 265, 277 et 282 de l'étude écologique, l'activité est la plus forte près des lisières. Elle peut aussi être modérée voire forte au niveau des haies et des cultures. En page 265-266, les tableaux donnant le nombre moyen de contacts par habitat ne correspondent pas avec les tableaux par point d'écoute (lisières devrait être égal à A01, par exemple). Les tableaux doivent être corrigés.</p>	<p>Page 275</p>
<p>Le dossier ne présente pas d'analyse des continuités locales ce qui aurait permis de mieux appréhender les enjeux. Ce point est à compléter.</p>	<p>Page 45</p>
<p>Aucune exploitation de suivis post-implantatoire. Y en a-t-il disponibles à proximité ? Celui des 12 aérogénérateurs en service depuis 2017 devrait être produit bientôt ? L'exploitant fournira les suivis environnementaux des 3 parcs correspondant aux 12 aérogénérateurs : Parc éolien Saint Thomas, Parc éolien de la Providence et Parc éolien Saint Stanislas.</p>	<p>Page 223</p>
<p>La pression d'inventaires pour l'avifaune correspond globalement à ce qui est jugé nécessaire de manière générale pour qualifier les enjeux à savoir 4 relevés en période d'hivernage (décembre à mars), 4 en période de migration printanière (avril à juin), 8 en période de nidification (avril à août) et 8 en période de migration automnale (août à mi-décembre). Toutefois, il est à relever que ces inventaires ont été faits sur des années différentes et non sur un cycle biologique continu (les inventaires pour la migration printanière (MP) sont de 2017, ceux pour la nidification majoritairement de 2020 et ceux de migration automnale (MA) majoritairement de 2016).</p>	<p>Pages 99/100</p>

Demandes de compléments	Références pages
Les inventaires réalisés en 2017 ont pu être influencés par les travaux de construction du parc éolien de 12 machines. Cela tend à être confirmé par les différences d'observations entre les points.	Pages 99/100
96 espèces observées dont 46 patrimoniales. : Il y a une forte baisse du nombre d'individus observés en 2020 par rapport à 2016/2017. Cela peut être dû aux dates choisies, mais il ne faut pas oublier non plus la mise en service des 12 éoliennes fin 2017.	Pages 99/100
En page 104 de l'étude écologique, les effectifs recensés dans le tableau 16 ne correspondent pas aux données du texte et du tableau 15 (ex. 19 Étourneaux sansonnet vs 2751). L'effectif est à corriger dans le tableau 16.	Page 109
En page 164 de l'étude écologique, une cigogne a été recensée en vol à hauteur des pales. L'espèce est à clarifier : il est évoqué cigogne blanche dans le tableau et cigogne noire dans le texte.	Page 166
Les impacts semblent sous-estimés pour le Goéland argenté vu le nombre d'individus volant à hauteur des pales, la taille de la population en France et le taux de collisions en Europe.	Pages 394/410
Effets cumulés : En page 408 ; il est évoqué « ni le Busard cendré, ni le Busard des roseaux, ni le Busard Saint-Martin n'ont été vus sur la zone du projet de Buire-le-Sec en période de reproduction ». Des Busards ont été observés sur cette période lors des inventaires 2020. Cette partie est à mettre à jour.	Page 407
Les services écosystémiques auraient pu être examinés au niveau des changements d'occupation du sol. En effet, l'imperméabilisation due aux socles fait perdre en service de régulation du ruissellement (négligeable vu les surfaces agricoles autour). L'évaluation peut aussi porter sur les modifications de population ou de comportement des chiroptères et de l'avifaune (dont les populations ne sont pas censées être impactées).	Pages 441/442

Demandes de compléments	Références pages
<p>Les mesures doivent être localisées et apporter des garanties de réalisation, de gestion et de pérennité. Les objectifs des mesures doivent être précisés.</p>	<p>Cf. Innovent + 415 à 419</p>
<p>Les mesures proposées ne sont pas de nature à diminuer l'impact par collision sur l'avifaune. Le passage d'un impact brut (avant mesures) modéré à un impact faible n'est donc pas suffisamment justifié (p.426 §2 l'argument qu'il n'y a pas de mortalité connue en France a déjà été pris en compte lors de l'évaluation de l'impact brut).</p>	<p>Pages 438 à 439</p>
<p>Il reste donc un impact modéré sur l'Alouette des champs, le Goéland argenté, la Mouette rieuse, et le Goéland brun. Prévoir des mesures supplémentaires pour réduire les collisions.</p>	<p>Pages 410/421</p>
<p>En page 427 de l'étude écologique, des mesures de compensation sont évoquées comme la mise en place de 635 m linéaires de haies à 1,3 km du parc. Les mesures doivent apporter des garanties de réalisation, de gestion et de pérennité.</p>	<p>Cf. Innovent</p>
<p>Des mesures de compensation sont aussi à prévoir au titre du zéro perte nette de biodiversité (artificialisation, perte d'habitats).</p>	<p>Pages 425 à 429</p>
<p>En page 436 de l'étude écologique, des mesures d'accompagnement sont évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 suivis busards : sauvetage des nids • Installations de 10 gîtes à chauve-souris <p>La localisation de ces mesures doit être précisée.</p>	<p>Cf. Innovent</p>
<p>Le stockage de matières organiques en tas ne doit pas être réalisé à moins de 200 mètres de la zone de survol des pales des éoliennes ; ces dépôts ne sont <u>PAS pris en compte</u> pour ce parc ;</p>	<p>Page 415</p>

Demandes de compléments	Références pages
<p>En page 443 de l'étude écologique, il est évoqué que les incidences seront non significatives. Une justification basée sur les aires d'évaluation des espèces Natura 2000 des sites à proximité est nécessaire.</p>	<p>Pages 443 à 455</p>